



Académie de Versailles

CAPA Hors-Classe Psy-EN du vendredi 29 juin 2018

Déclaration préalable du Sgen-CFDT

Vous le savez, il n'est pas dans les habitudes du Sgen-CFDT de Versailles de parler en CAPA de la situation nationale et pourtant, cela s'impose aujourd'hui. La CAPA de ce jour se tient dans un contexte d'attaques sérieuses à l'encontre du service public : gel du point d'indice, report du calendrier PPCR, recours accru aux contractuels, projet de réforme de la voie professionnelle au détriment de l'intérêt des élèves et des personnels, projet de démantèlement des CIO et de l'ONISEP. Au nom de la modernité, au nom de la sacro-sainte volonté de « réformer », le gouvernement présente les fonctionnaires comme des privilégié.e.s alors que les fonctionnaires, en défendant l'intérêt général, défendent des droits, et ces mêmes fonctionnaires participent à l'émancipation des personnes en voulant préserver un service public de qualité.

Alors que le gouvernement veut « refonder le contrat social avec les agents publics », il propose, dans le même temps, d'annihiler les quelques rares possibilités de dialogue social en réduisant les fonctions des commissions paritaires. Le document de travail transmis aux organisations syndicales est un condensé de propositions libérales qui reviennent à refuser tout droit de regard des élu.e.s sur le fonctionnement des CAP. Ainsi, à l'exception des questions disciplinaires, le paritarisme risque d'être supprimé, projet au sujet duquel nous clamons notre profond désaccord. Le paritarisme est un rouage essentiel de la démocratie sociale : s'y attaquer revient donc à renforcer le pouvoir étatique tout en réduisant considérablement le fonctionnement démocratique de notre pays. Pour le Sgen-CFDT Versailles, il est impensable de s'attaquer au rôle des commissions paritaires, de supprimer leur rôle de vérifications et de propositions et ce, dans l'intérêt du service public et des collègues.

Mais revenons à ce qui nous réunit aujourd'hui.

Tout d'abord, nous remercions les services de la DPE pour tout le travail préparatoire à la CAPA. Le contexte, exceptionnel cette année, de la mise en place du PPCR avec les entretiens de carrière et les avis pour la présente commission, la gestion du nouveau corps des Psy-EN... ont donné un surcroît de travail aux services et les informations arrivant au compte-goutte ne leur ont pas facilité la tâche.

En effet, nous siégeons aujourd'hui pour la CAPA Hors Classe alors que le taux de promotion n'est toujours pas paru au journal officiel. Aussi, nous remercions les services d'avoir anticipé en ajoutant une liste complémentaire.

Le Sgen-CFDT demande que les avis, qui sont actuellement définitifs, émis pour les collègues (2 années dans le 9^{ème} échelon ou plus) qui n'ont pu bénéficier des entretiens de carrière, soient modifiables au moins une année supplémentaire. En effet, avec le PPCR, 30 % des avis permettent

une promotion d'un an pour passer au 9^{ème} échelon et 30 % pour passer au 7^{ème} échelon. Or, le rectorat, à la demande du ministère, a limité les avis très satisfaisant à 20 %. Ce qui fait une différence significative et lèse des collègues très investis dans leurs fonctions surtout quand ils étaient plusieurs concernés dans un même CIO ou circonscription.

Le Sgen-CFDT Versailles regrette que les critères d'appréciation des inspecteurs.trices de circonscription, des directeurs.trices de CIO et des inspecteurs.trices n'aient pas été clairement définis et qu'il n'y ait eu aucune harmonisation de ces avis.

Le Sgen-CFDT, de façon générale, continue de dénoncer ces avis au mérite qui sont forcément relatifs. De nombreux collègues, qui font un excellent travail sans forcément le mettre en évidence, peuvent se sentir mal reconnus. En mettant un avis très satisfaisant à seulement 20 % des collègues, l'institution risque de les décourager à s'investir. Cette école de la confiance prônée par notre ministre doit aussi s'adresser aux personnels qui contribuent au mieux à l'amélioration du service public. Le Sgen-CFDT milite pour une reconnaissance de tous et l'amélioration des conditions de travail pour rendre au public un service de qualité. En ce sens, la mise en place de négociations sur la « rémunération au mérite » est inquiétante.

Pour ce qui est des Psy-EN EDA, le Sgen-CFDT demande un groupe de travail pour clarifier la chaîne hiérarchique et mettre en place un référent « métier », ou autre appellation, pour créer du lien entre les collègues et faire avancer les dossiers (formations, accompagnement des personnels, gestion des moyens : outils, déplacement...).

Concernant le réseau des CIO, un amendement de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit la mise en place de groupes de travail sur la carte des CIO avec des propositions dans les 6 mois suivant le vote de la loi. Le Sgen-CFDT rappelle son attachement au maintien des CIO, où doivent être affectés les PsyEn EDCO, et à l'accueil de tous les publics dans le service public d'orientation de l'Education Nationale.

Enfin, au sujet des DRONISEP, l'article 10 du Projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit de transférer la compétence d'informer sur les métiers et les formations aux Régions et la mise à disposition, ou le transfert, de tout ou partie des services. Le Sgen-CFDT souhaite que soit explorée, dans le cadre de la loi, la possibilité d'une mise à disposition des personnels sans transfert de ceux-ci et d'une double gouvernance Etat-Région. Pour préserver l'efficacité du travail et la qualité du service rendu au public, il est primordial que l'équipe de la DRONISEP ne soit pas éclatée et reste ensemble dans un même lieu.

Avant de transférer ses missions, il est nécessaire d'approfondir les questions et d'expérimenter comment les régions et l'ONISEP peuvent travailler ensemble à l'amélioration de l'information des publics. Le Sgen-CFDT souhaite que le calendrier laisse la possibilité et le temps de cette expérimentation et demande un étalement de la mise en œuvre de cet article 10. Le Sgen-CFDT est également inquiet de voir dès à présent des entreprises privées proposer aux régions des services concurrents aux DRONISEP.

Pour finir, le sgen-CFDT Versailles se demande si une ligne budgétaire a été prévue pour indemniser les collègues qui ont été cette année tuteurs.trices de stagiaires 2^e année issus de la dernière promotion du DECOP.